LEGAL NOTICES.

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. SUCCESSION OF J. W. WILLIAMS—No. 11,479.

NOTICE is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the Syndic of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court:

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE J. W. WILLIAMS—No. 11,479.

AVIS est par le present donne aux creanciers de la succession susdite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour:

fe22 26 m4 P. S. WILTZ, Greffier.

STATE OF LOUISIANA.

SIXTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. C. W. HORTON vs. HIS CREDITORS—No. 5,978.

NOTICE is hereby given to the creditors of the insolvent, and to all other persons interested, that a cession of his property has been accepted by the Court for their benefit; that they are to meet at the office of J. Dunlap, Notary Public, on MONDAY, the 26th day of March, 1858, at 10 o'clock A. M., for the purpose of deliberating upon and taking into consideration, the affairs of the insolvent; that in the meantime all judicial proceedings against his person and property are stayed.

And that D. F. Mitchell, Esq., attorney and counsellor at law, is appointed to represent the absent creditors.

By order of the Court:

GASP'D JAMES, Deputy Clerk.

Clerk's Office, February 19th, 1858.

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. C. W. HORTON vs. SES CREANCIERS—No. 5,978.

AVIS est par le present donne aux creanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, qu'une cession de ses biens a été acceptée par la cour pour leur bénéfice; qu'ils ont a se rendre au bureau de J. Dunlap, notaire public, LUNDI, le 22 mars 1858, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération les affaires du dit insolvable; et, qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Et que Me. D. F. Mitchell, avocat, est nommé pour représenter les creanciers absents.

Par ordre de la Cour:

GASP'D JAMES, Greffier.

Bureau du greffier, ce 19 février 1858. fe22 2t60d

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. SUCCESSION OF JOHN GONTZ—No. 13,788.

WHEREAS Chas. M. Waterman has petitioned the Court for Letters of Curatorship on the vacant estate of the late John Gontz, deceased intestate—

Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court.

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE JOHN GONTZ—No. 13,788.

AVIS est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour:

fe22 25 m2 P. S. WILTZ, Greffier.

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. SUCCESSION OF WILLIAM B. ELLIS—No. 13,791.

WHEREAS John J. Ellis has petitioned the Court for letters of administration on the estate of the late William B. Ellis, deceased intestate—

Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court:

P. S. WILTZ, Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE WILLIAM B. ELLIS—No. 13,791.

ATTENDU que John J. Ellis a presenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William B. Ellis, décédé intestat—

A ces cause le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour:

fe22 25 m2 P. S. WILTZ, Greffier.

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. SUCCESSION OF JOSEPH C. DAVIS—No. 11,434.

NOTICE is hereby given to the creditors of this Estate, and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account hereinbefore presented by the curator of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court:

E. MICHOT, Deputy Clerk.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. SUCCESSION DE JOSEPH C. DAVIS—No. 11,434.

AVIS est par le present donné aux creanciers de la succession susdite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour:

fe11 16 2t E. MICHOT, Deputé greffier.

STATE OF LOUISIANA.

SIXTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. BAUDUC, BLOCK & CO. and others vs. HENRY A. LEE—No. 5,813.

NOTICE is hereby given to the creditors of the defendant Henry A. Lee, that they are to meet at the office of E. H. Peters, notary public, on MONDAY, the 22d day of February, 1858, at 12 o'clock M., for the purpose of appointing a syndic to administer upon the property of the defendant for the benefit of his creditors; that in the meantime, all judicial proceedings against his person and property are stayed, in the cases of voluntary surrender.

That Hiss, Curry, Eog., be appointed curator ad hoc to represent the defendant, and Messrs. Coxe & Breaux, attorneys at law, to represent the absent creditors.

By order of the Court:

W. H. REESE, Clerk.

Clerk's Office, January 15, 1858.

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. BAUDUC, BLOCK & CO. et autres vs. HENRY A. LEE, No. 5,813—Pour une somme excédant trente.

AVIS est par le present donne aux creanciers de Henry A. Lee, que ils ont a se rendre au bureau de W. H. Peters, notaire public, JEUDI, le 18 février 1858, à midi, à l'effet de nommer un syndic pour administrer sur les biens du défendeur, dans l'intérêt de ses créanciers; que dans l'intérêt des poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, tel que dans les cas de cessions volontaires.

Que M. Tiers, Curry est nommé curateur ad hoc pour représenter le dit défendeur, et Mes. Coxe & Breaux, avocats, pour les créanciers absents.

Par ordre de la cour:

W. H. REESE, Greffier.

Bureau du greffier, ce 15 janvier 1858. fe15 30n2m

CONSTABLE'S SALES.

SEVENTH JUSTICE'S COURT, 2 Dist. J. G. GOODALL vs. WM. Parish of Orleans. ELKINS & MRS. M. GREEN. No. 1516.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Hon. J. B. M'Lon, Seventh Justice of the Peace for the parish of Orleans, I will proceed to sell at public auction on SATURDAY, the 20th day of February, 1858, at 12 o'clock M., at my Warehouse, corner of Rousseau and Philip streets, Fourth District—

LOT OF HOUSEHOLD FURNITURE.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

GASPAR J. SCHREIBER, Constable.

SEPTIEME COUR DE JUSTICE, 2 Dist. J. GOODALL vs. DAMES DE PAIX. ELKINS & M. GREEN. Paroisse d'Orléans. No. 1516.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'honorable J. B. McLon, Septième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le MERCREDI, 17 de mars 1858, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la vente publique et adjudication de—

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg Delassize, compris entre les rues Plaisance, Lesseps, Fulton et de l'Harmonie. La dite portion de terre étant la partie supérieure du lot désigné par le No 15 de l'Ier No 2 du dit faubourg, conformément au plan, dressé le 5 février 1839, annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 19 avril 1839, et mesurant 15 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Fulton, sur 26 pieds 1 pouce de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

fe6 22 m16 G. W. SIMPSON, Constable.

STRAUB'S IRON FRAME CORN AND FLOURING MILLS—A full supply in store of 22, 26 and 30 inch double and single geared, and 12 in 8 single gears, for sale at the usual prices.

SAMUEL H. GILMAN,
c30 3m&W 10 Gravier street.

SHERIFF'S SALES.

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. THEODORE BRAUNS vs. SIMON HOFFMAN—No. 13,653.

BY VIRTUE of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on TUESDAY, the 16th day of March, 1858, at 12 o'clock M.—

1. TWO CERTAIN LOTS OF GROUND, situated at Gentilly, in the Parish of Orleans, in the suburb Tremé, Third District, making part of the late Kornicke's property, and designated by the Nos. 27 and 28 of the square designated by the No. 9, and comprised within Dupre, White, Dabadie and Orange streets, according to a plan drawn by C. A. De Armas, architect, on the 15th February, 1855, and deposited in the office of Jno E. Holland, late a notary public in this city, by an act of deposit bearing date 15th March, 1855. The said lots measuring, American measure, according to said plan, each 25 feet on fronts street and adjoining each other, by 157 feet 11 inches and 4 lines in depth between parallel lines.

Together with all the buildings and improvements thereon.

2. TWO LOTS OF GROUND, situated in the same faubourg, being a portion of the same plantation as the two preceding; said two lots being designated by the Nos. 23 and 25, in the same square No. 9, according to the plan above referred to, and which, according to said plan, measure 25 feet on Orange street by 157 feet 11 inches and 4 lines in depth between parallel lines.

Together with all the buildings and improvements thereon.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. THEODORE BRAUNS vs. SIMON HOFFMAN—No. 13,653.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 16 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

1. DEUX CERTAINS TERRAINS, situés à Gentilly, en la Paroisse d'Orléans, au faubourg Tremé, Troisième District, faisant partie de l'ancienne habitation Kornicke, et désignés sous les Nos 27 et 28 de l'îlot désigné sous le No 9 et comprisé entre les rues Dupre, White, Dabadie et Orange, conformément au plan dressé par C. A. De Armas, architecte, le 15 de février 1855, et déposé en l'étude de John E. Holland, ci-devant notaire public en cette ville, par acte de dépôt, date du 15 de mars 1855. Les dits terrains mesurant, mesure américaine, conformément au dit plan, chacun 25 pieds sur la rue Orange, sur 157 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

2. DEUX TERRAINS, situés au dit faubourg, étant une portion de la dite habitation. Les dits deux terrains étant désignés sous les Nos 23 et 25, dans le dit îlot No 9, conformément au plan susdit, lesquels mesurent, conformément au dit plan, 25 pieds sur la rue Orange sur 157 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe13 16 22 28 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

THIRD DISTRICT COURT, City of New Orleans. JAMES DESHAN vs. EMMA PICKETT—No. 12,068.

BY VIRTUE of a writ of provisional seizure to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans in the above entitled cause, I have seized and possessed to my agreement certain lots hereinafter particularized therein. I will proceed to sell at public auction, on WEDNESDAY, the 24 day of March, 1858, at 1½ o'clock A. M., at Lyle Wise des Pallanes street, between Lafayette and Girod streets, in the First District of this city—

All the moveable effects, furniture, etc., taken from the two dwelling houses, situated in the rear, and fronting on Basin street, in the First District of this city, as per inventory to be seen at my office.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. JAMES DESHAN vs. EMMA PICKETT—No. 12,068.

EN VERTU d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

Les dits meubles et effets, saisis dans la maison située rue Basin, entre les rues Lafayette et Girod, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe15 22 25 27 m2 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. CITY OF NEW ORLEANS vs. JOHN PRICE, Jr.—No. 12,778.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on SATURDAY, the 20th day of March, 1858, at 12 o'clock, M.—

A LOT OF GROUND, situated in the Second District of this city, in square No. 41 bounded by Marais, St. Philip, Levoulins and Villere streets; said lot measures twenty-eight feet on Marais street, and eighty-eight feet in depth.

Together with all the buildings and improvements thereon.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. LA VILLE de la NOUVELLE-ORLEANS vs. JOHN PRICE Jr. No. 12,778.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot No 79, borné par les rues de l'Annonciation, Delhomme, des Parcourons et la Course. Le dit terrain mesure trente deux pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

SIXTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. LORINDO JONES vs. A. PEREIRA et al., A. F. Field and D. P. Russell, subrogated.—No. 3,498.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, on WEDNESDAY, March 17, 1858, at 12 o'clock P. M., on the premises hereinafter described, the following described property, viz—

The contents of a Coffeehouse situated at the corner of Bienville and Canal streets, in the First District of this city, as per inventory to be seen at my office.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. LORINDO JONES vs. A. PEREIRA et al., A. F. Field and D. P. Russell, subrogés—No. 3,498.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de février 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

Les contents et dépendances d'un Café situé au coin de Bienville et Canal, en la Première District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

FOURTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. JOHN A. BURN vs. MELCHIOR DE LA NOUVELLE—No. 12,125.

BY VIRTUE of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on MONDAY, the 15th day of March, 1858, at 12 o'clock, M., the following described property, viz—

1. A CERTAIN LOT OF GROUND, together with all the buildings and improvements thereon, situated in the suburb Lafayette, in the square bounded by Jackson, Magazine, Foucher and Chippewa streets, and designated by the No. 5 on a plan drawn by Louis Sorel, surveyor, on the 15th May, 1848, and deposited in the office of C. V. Poulon, a notary in this city. Said lot measures, in American measure, 26 feet 11 and 48 inches front on Mr. Ann street by 107 feet 2 inches and 6 lines deep, and was acquired by the said Gottswald from Jean Ridge, by act passed before J. Lisbony, notary in this city, on the 25th day of June, 1852. The buildings on said lot comprise a two-story frame House, slate roofed, and a one-story frame Kitchen.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. JACOB ZOELLY vs. FREDERICK GOTTSWALD. No. 12,127.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 19 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

UN TERRAIN, situé au faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienvenue, Bienvenue, Frieur et du Maine, et des cinq sous la No 5 sur un plan dressé par Louis Sorel, arpenteur, le 15 de mai 1846, et déposé en l'étude de C. V. Poulon, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, 26 pieds 11 et 48 pouces de face à la rue ste Anne sur 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus consistant en une maison en bois à deux étages couverte en ardoises et une cuisine en bois en bois.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean Ridge, par acte au rapport de J. Lisbony, notaire en cette ville, en date du 25 juin 1852.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. POOLEY, NICOL & CO. vs. JOSEPH MOORHOUSE. No. 12,127.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a moi adressé par l'honorable quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 19 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

1. CINQ CERTAINS TERRAINS, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui existent dessus, dépendances et appartenances, situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, et bornés, savoir: Les No 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No 1 mesurant 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue St-Paul ou Liberté, sur 127 pieds 1 pouce de profondeur et 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Pierre ou Franklin, sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur, formant une ligne brisée de 41 pieds 3 pouces de largeur. Le No 2 mesurant 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St-Pierre ou Franklin, sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur et 30 pieds de largeur à sa tête. Le No 3 mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue St-Pierre ou Franklin, sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne limitrophe au No 4, et de 127 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne limitrophe au No 5, et 30 pieds 3 pouces de largeur à sa tête. Le No 4 mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue St-Pierre ou Franklin, sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne limitrophe au No 3, et de 127 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne limitrophe au No 5, et 30 pieds 3 pouces de largeur à sa tête. Le No 5 mesurant 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue St-Pierre ou Franklin, sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce de profondeur.

2. Ce terrain est borné au nord par la rue Jackson, au sud par la rue Pierre ou Franklin, à l'est par la rue Jackson, et à l'ouest par la rue Pierre ou Franklin, ayant ensemble une mesure de 150 pieds 1 pouce de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, en moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeur dans la présente affaire, qui lui même l'avait achetée de l'agent de Thomas Banks, par acte du 11 février 1847, au rapport de Jacques Lafitte.

2. UN CERTAIN TERRAIN, contigu à celui précédemment décrit, désigné sous le No. cent cinquante, d'après le plan sus-dit, et ayant vingt-sept pieds de face à la rue Jackson, et vingt-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, circonstances et dépendances. Cette propriété appartient au défendeur en moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeur dans la présente affaire, qui lui même l'avait acquise de Wm. O. Moore, par acte au rapport de D. L. McCoy, et devant notaire public en cette ville, en date du 24 mars 1846. Les dits deux terrains forment le No. 149, sur un plan dressé par Delabel en 1832, déposé en étude de P. Grima, alors notaire public en ces ville.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe19 19 26 m3 15 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

FOURTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. POOLEY, NICOL & CO. vs. JOSEPH MOORHOUSE. No. 12,127.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on FRIDAY, the 19th day of March, 1858, at 12 o'clock M.—

1. FIVE LOTS OF GROUND, with all the buildings and improvements thereon, and appurtenances thereunto belonging, situated in the suburb St. Marc, First District of this city, in the square comprised within Gravier, St. Peter or Franklin, St. Paul or Liberty and Commune streets, designated by the numbers one, two, three, four and five, each fronting the following dimensions, to wit: Lot No. One measures 29 feet 1 inch and 5 lines front on St. Paul or Liberty street, by 127 feet 1 inch and 2 lines in depth, and 30 feet 1 inch and 1 line in rear side. Lot No. Two measures 30 feet 10 inches front on St. Peter or Franklin street, by 127 feet 1 inch and 1 line in depth and front on an alley 8 feet 3 inches in rear. Lot No. Three measures 30 feet 1 inch front on St. Peter or Franklin street, by a depth of 127 feet 1 inch and 1 line on the side adjoining lot No. Four, and of 126 feet 11 inches and 2 lines on the side adjoining lot No. Two, and 30 feet 1 inches in width at the rear. Lot No. Five measures 25 feet 2 inches and 4 lines front on St. Peter or Franklin street, by a depth of 126 feet 11 inches and 2 lines on the side adjoining lot No. Four, and 128 feet 6 inches on the other side, and 25 feet 2 inches and 3 lines in the rear.

2. The following named slaves for life, to wit:

CYRUS, a griff aged about 35 years.
REUBEN, a griff aged about 40 years.
SAM, a negro aged about 30 years.
JACK, a negro aged about 40 years.
HENRY, a negro aged about 45 years.
PRESTON, a griff aged about 32 years.
JIM, a negro aged about 38 years.
GEORGIANA, a griff woman aged about 23 years, and her two children named JULIA aged 2 years, and GEORGE aged 6 months.

Seized in the above suit.

TERMS—The purchaser will assume the payment of a promissory note bearing mortgage on the property above described for the sum of $2,452 2½, payable after the 25d day of August next, (1858,) and bearing 8 per cent. interest per annum from date till paid, and the balance of the price of adjudication, cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. POOLEY, NICOL & CO. vs. JOSEPH MOORHOUSE. No. 12,127.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a moi adressé par l'honorable quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 19 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot No 79, borné par les rues de l'Annonciation, Delhomme, des Parcourons et la Course. Le dit terrain mesure trente deux pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe17 26 m1 8 20 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

BRAND & ADAMS, (SUCCESSORS TO LAYTON & CO.,) No. 37 Magazine street, opposite the Arcade, Dealers in Domestic and Foreign HARDWARE, SHIP CHANDLERY, etc., have for sale in store and for sale on favorable terms, a complete assortment suitable for the country trade, Planters, Carpenters, Blacksmiths and others.

BRAND & ADAMS,
a27 1yW No. 37 Magazine street, opposite the Arcade.

DRS. R. M. GRAHAM AND L. P. BLACKBURN having formed a copartnership, offer their professional services to the citizens of New Orleans.

OFFICE—Corner Canal and St. Charles streets.

Dr. Graham's residence, No. 8 Bourbon street; Dr. Black burn's, at St. Charles Hotel. ja11 3p2m

SHERIFF'S SALES.

THIRD DISTRICT COURT, City of New Orleans. MRS. M. L. VALLIENNE vs. HER CREDITORS—No. 11,852.

BY VIRTUE of and in obedience to an or- der of sale rendered February 15, 1858, and to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction, for account of the creditors of said insolvents, on SATURDAY, the 27th day of February, 1858, at 10½ o'clock A. M., on the premises—

THE CONTENTS, FIXTURES, etc., of a Millinery Store situate at No. 91 Canal street, in the First District of this city.

On the same day, at the hour of 12 o'clock M., at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, in the First District of this city—

SUNDRY ACCOUNTS.

The whole surrendered by said insolvent to her creditors, and as per order aforesaid in the Clerk's office of the Third District Court of New Orleans.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. DAME M. L. VALLIENNE vs. SES CREANCIERS—No. 11852.

EN VERTU d'un ordre de vente, rendu le 15 de février 1858, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de février 1858, à 5 heures P. M., en l'Hôtel de la Cité, près des Décrets, au dessous de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable à la vente publique et adjudication de—

Les Fonds et l'installation, ustensiles et marchandises, d'un lot de meubles, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe13 16 19 22 24 Sheriff de la Paroisse d'Orléans, et Syndic de la cette faillite.

THIRD DISTRICT COURT, City of New Orleans. JAMES DESHAN vs. EMMA PICKETT—No. 12,068.

BY VIRTUE of a writ of provisional seizure to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans in the above entitled cause, I have seized and possessed to my agreement certain lots hereinafter particularized therein. I will proceed to sell at public auction, on WEDNESDAY, the 24 day of March, 1858, at 1½ o'clock A. M., at Lyle Wise des Pallanes street, between Lafayette and Girod streets, in the First District of this city—

All the moveable effects, furniture, etc., taken from the two dwelling houses, situated in the rear, and fronting on Basin street, in the First District of this city, as per inventory to be seen at my office.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. JAMES DESHAN vs. EMMA PICKETT—No. 12,068.

EN VERTU d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

Les dits meubles et effets, saisis dans la maison située rue Basin, entre les rues Lafayette et Girod, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe15 22 25 27 m2 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

SECOND DISTRICT COURT, City of New Orleans. CITY OF NEW ORLEANS vs. JOHN PRICE, Jr.—No. 12,778.

BY VIRTUE of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the City Hotel, Common street, between Camp and Magazine streets, on SATURDAY, the 20th day of March, 1858, at 12 o'clock, M.—

A LOT OF GROUND, situated in the Second District of this city, in square No. 41 bounded by Marais, St. Philip, Levoulins and Villere streets; said lot measures twenty-eight feet on Marais street, and eighty-eight feet in depth.

Together with all the buildings and improvements thereon.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. LA VILLE de la NOUVELLE-ORLEANS vs. JOHN PRICE Jr. No. 12,778.

EN VERTU d'un writ de fieri facias a moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot No 79, borné par les rues de l'Annonciation, Delhomme, des Parcourons et la Course. Le dit terrain mesure trente deux pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur cent vingt-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit terrain.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

SIXTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. ALEXANDRINA AGNES ANGELL vs. HER CREDITORS—No. 5,741.

BY VIRTUE of and in obedience to an order of sale, rendered February 20, 1858, and to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction, on TUESDAY, the 24 day of March, 1858, at 10½ o'clock A. M., on the premises, for account of the creditors of said insolvent—

All the Household Furniture and moveable effects contained in the house No. 2 North street, fronting Lafayette Square, in the First District of this city, as per inventory filed in the Clerk's office of the Sixth District Court of New Orleans.

Also, the unexpired term of the lease of said premises, to expire on the 31st day of October next.

Surrendered by said insolvent to her creditors.

TERMS—For the furniture and moveable effects, cash on the spot; and for the lease the purchaser to give his notes monthly as it falls due, and the balance, if any, cash on the spot.

E. T. PARKER,
Sheriff of the Parish of Orleans.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. ALEXANDRINA AGNES ANGELL vs. SES CREANCIERS—No. 5,741.

EN VERTU d'un ordre de vente, rendu le 3 de février 1858, et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 24 de mars, 1858, à 10½ heures A. M., sur les lieux à la vente publique et adjudication de—

UN CERTAIN TERRAIN, contigu à celui précédemment décrit, désigné sous le No. cent cinquante, d'après le plan sus-dit, et ayant vingt-sept pieds de face à la rue Jackson, et vingt-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, circonstances et dépendances. Cette propriété appartient au défendeur en moyen de l'acquisition qu'il en a faite de demandeur dans la présente affaire, qui lui même l'avait acquise de Wm. O. Moore, par acte au rapport de D. L. McCoy, et devant notaire public en cette ville, en date du 24 mars 1846. Les dits deux terrains forment le No. 149, sur un plan dressé par Delabel en 1832, déposé en étude de P. Grima, alors notaire public en ces ville.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
fe19 19 26 m3 15 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

FOURTH DISTRICT COURT, City of New Orleans. JACOB ZOELLY vs. FREDERICK GOTTSWALD. No. 12,127.

EN VERTU d'un writ de saisie et vente a moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 19 de mars 1858, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

UN TERRAIN, situé au faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Bienvenue, Bienvenue, Frieur et du Maine, et des cinq sous la No 5 sur un plan dressé par Louis Sorel, arpenteur, le 15 de mai 1846, et déposé en l'étude de C. V. Poulon, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, 26 pieds 11 et 48 pouces de face à la rue ste Anne sur 117 p